

PROCES-VERBAL

Réunion du Comité syndical du 22 décembre 2023

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Pays de Gex Agglomération**

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – Mme Annick GROSROYAT – M. Max GIRIAT

– **Thonon Agglomération**

Mme Marie-Pierre BERTHIER, M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Christophe SONGEON, – M. Christophe ARMINJON – M. Jean-Claude TERRIER

– **Annemasse Agglomération**

M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI donne pouvoir à M. Denis MAIRE - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT - M. Yves CHEMINAL

– **Communauté de communes du Genevois**

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – M. Michel MERMIN – M. Marc MENEGHETTI suppléant de M. Florent BENOIT - Mme Carole VINCENT

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Claude THABUIS – M. Pierrick DUCIMETIERE - M. Eddi ETIENNE

– **Communauté de communes du Pays Bellegardien et Faucigny Glières**

– **Communauté de communes Arve et Salève**

Mme Nadine PERINET - M. Sébastien JAVOGUES

Excusés :

M. Cyril DEMOLIS - M. Daniel RAPHOZ – Christine DUPENLOUP – Aurélie CHARILLON - M. Hubert BERTRAND – Isabelle HENNIQUAU - Claire CHUINART- Mme Chrystelle BEURRIER – M. Patrick ANTOINE - - M. Alain LETESSIER - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Catherine BRUN – M. Régis PETIT – M. Benjamin VIBERT- M. Stéphane VALLI- M. Philippe MONET

ORDRE DU JOUR

| | |
|--|-----------|
| I. ADMINISTRATION GENERALE..... | 3 |
| POINT N°1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 24 NOVEMBRE 2023 | 3 |
| POINT N°2 – POINT AGENDA 2024 | 3 |
| POINT N°3 – FINANCES : PREPARATION DU DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) – BUDGET PRIMITIF 2024 | 3 |
| II. MOBILITE..... | 7 |
| POINT N°1 – APPROBATION DU PROJET D’AVENANT A LA CONVENTION D’INCITATION AU COVOITURAGE..... | 7 |
| POINT N°2 – APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION AVEC LE SM4CC RELATIVE A LA REALISATION D’UN PLAN DE DEPLACEMENT D’ENTREPRISE | 9 |
| III. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | 10 |
| POINT N°1 – INFORMATION : ATLAS FONCIER DES ZONES D’ACTIVITES, CARTOGRAPHIE DES POTENTIELS D’ENERGIES RENOUVELABLES | 10 |
| POINT N°2 – PROJET DE DELIBERATION : SITES D’EXPERIMENTATION ZERO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) DANS LE CADRE DU PARTENARIAT ADEME, BANQUE DES TERRITOIRES ET PÔLE METROPOLITAIN | 11 |
| IV. GRAND GENEVE : ACTUALITES | 13 |
| POINT N°1 - PROJET D’AGGLO N°4 : LE PARLEMENT SUISSE CONFIRME LE FINANCEMENT DE 143 MILLIONS CHF POUR LES MESURES DE MOBILITE DU GRAND GENEVE..... | 13 |
| POINT N°2 - RETOUR SUR LA REUNION DE L’INSTANCE POLITIQUE DE COOPERATION DU CRFG DU 14 DECEMBRE 2023..... | 14 |
| V. CULTURE..... | 16 |
| POINT N°1 – EXPOSITION PHOTOS 2021-2022 : BILAN FINANCIER ET ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION AVEC LA SOCIETE NEOADVERTISING POUR REVERSEMENT AU POLE METROPOLITAIN DU TROP PERÇU | 16 |
| VI. TRANSITION ECOLOGIQUE ET POLITIQUE PARTENARIALES :..... | 18 |
| POINT N°1 : BILAN « LA NUIT EST BELLE ! », EDITION 2023 ET ORIENTATION POUR LA PROCHAINE EDITION ; | 18 |
| VII. DIVERS | 20 |

I.ADMINISTRATION GENERALE

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Vincent Scattolin

POINT N°1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 24 NOVEMBRE 2023

Le compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

POINT N°2 – POINT AGENDA 2024

Le calendrier 2024 des Instances du Pôle métropolitain a été arrêté par le Bureau. Il est présenté et validé par le Comité Syndical.

POINT N°3 – FINANCES : PREPARATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) – BUDGET PRIMITIF 2024

Christian DUPESSEY laisse la parole à Pierre-Jean CRASTES pour la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire.

Pierre-Jean CRASTES, Vice-président délégué aux Finances, aux Politiques contractuelles et aux Projets d'agglomération du Grand Genève ouvre le débat en indiquant que les éléments présentés apportent déjà un niveau de précisions proche d'un budget en vue d'un vote en février 2024.

Il rappelle que le DOB du Budget prévisionnel 2024 s'inscrit dans la continuité de la feuille de route politique 2020-2026 et de la prospective budgétaire 2021-2026 que l'ensemble des intercommunalités membres ont adopté. Il rappelle que le Pôle métropolitain ne lève pas d'impôts et dépend entièrement des cotisations des membres et de subventions de partenaires externes.

Aujourd'hui, l'Europe et l'Etat soutiennent certains programmes mis en place par le Pôle métropolitain. Les subventions Banque des Territoires, Fonds verts pour certaines actions d'investissements en termes de mobilité mais également le fonds chaleur avec l'ADEME au bénéfice des EPCI transite par le Pôle métropolitain. Ce qui augmente le volume global de 3 millions qui n'existait pas les années précédentes.

Le DOB a été construit avec 4 priorités que sont l'aménagement du territoire, la mobilité, l'économie et la Transition écologique. Une priorisation des dépenses, présentées par les différentes thématiques, devra être effectuée afin de respecter le budget et le cadre de la trajectoire budgétaire que nous avons arrêtée.

Pierre-Jean CRASTES explique que les dépenses prévisionnelles 2023 présentent un taux de réalisation du Budget 2023 de l'ordre de 80%. Compte-tenu du report prévisionnel d'environ 500 000 € et de la mise en œuvre de la feuille de route 2020-2026, en accord avec les membres du Bureau du Pôle métropolitain, il propose d'augmenter la cotisation des EPCI membres à 8.50 € par habitant pour l'exercice 2024, conformément à la prospective et trajectoire budgétaires adoptées il y a deux ans. Le passage à 8.50 garantit le respect des priorités de la feuille de route et la prise en compte des dépenses obligatoires et les engagements contractuels du Pôle métropolitain. Les perspectives de développement de projets complémentaires seront à arbitrer dans le cadre du Budget Supplémentaire.

Les futures dépenses à la carte (SCOT) ne sont pas prises en compte dans cette proposition. Elles seront prises en compte dans le cadre du Budget spécifique qui devra être mis sur pied et qui sera financé par les seuls EPCI qui auront transféré cette compétence.

Christian DUPESSEY ouvre le débat en indiquant que les différentes propositions ont été présentées et débattues en Bureau. Il rajoute que tous les documents ont été transmis et précise que les élus ont la parole pour commenter leur secteur de responsabilités.

Mobilité

En l'absence de Chrystelle BEURRIER et de Stéphanie VALLI, Christian DUPESSEY présente le **bilan relatif à la mobilité**.

- Développement des services à la mobilité (+25% Citiz, +20% covoiturage)
- Travail sur la structuration d'une AOM et d'une offre de services dédiés : rédaction d'un pacte pour définir objectifs cibles (niveau d'offre, périmètre, principes d'organisation et calendrier)
- Lancement de la stratégie mobilité Grand Genève 2050

Christian DUPESSEY poursuit en présentant les actions phares 2024 qui porteront sur :

- Développement de l'offre de services à la mobilité Préfiguration de l'AOM pour les EPCI volontaires (aspects organisationnels, juridiques et finances), projet de services (BusAgile, expérimentation P+R)
- Grand Genève : étude transport de marchandises + Stratégie mobilité 2050 + Plan vélo Grand Genève + poursuite du suivi des Projets d'agglomération + poursuites démarches petites douanes.

Aménagement du territoire

Monsieur Vincent SCATTOLIN présente le **budget relatif à l'aménagement du territoire**.

En 2023, un budget Aménagement concentré autour des stratégies (VTT, ZAN) et des expérimentations, partages d'expériences (ZAN, JMH, Observation etc.) de l'élaboration de la vision territoriale transfrontalière, PACA et des travaux de préfiguration du SCOT du Genevois français

Il présente ensuite les actions phares envisagées pour l'année 2024 qui seront axées sur :

- **Grand Genève :**
 - Finalisation de la VTT, élaboration du PA5, V2 enquête consommation Grand Genève
 - Candidature à un INTERREG pour l'Observation transfrontalière du territoire
- **Genevois français :**
 - SCOT : Travaux de préfiguration du SCOT du Genevois français (au 1^{er} semestre)
 - InterSCOT : Journées métropolitaines de l'habitat, portraits de territoire et stratégie interSCOT
 - Expérimentations : Poursuite de la démarche ZAN (Banque des territoires)
 - Observation du territoire : SITG, OST

Transition écologique

Monsieur Sébastien JAVOGUES présente le budget relatif à **la transition écologique**.

Il présente le bilan des actions menées pour l'année 2023 qui ont portées sur :

- **Stratégie-planification** : Bilan TEPOS, Elaboration de la Charte Grand Genève en transition et son plan d'actions (dont volet PACT'Matière), Infrastructure écologique du Grand Genève, élaboration de la trame noire (fin 2023), Bilan à mi-parcours de 8 PCAET

- **Sensibilisation** : Assises Européennes de la Transition Energétique (Délégation franco-valdo-genevoise et animation d'ateliers), La nuit est belle 4^{ème} édition (action de sensibilisation « Restons visibles ! », actions qualité de l'air (Expair, Air²G²), déploiement de la fresque du climat sur les intercommunalités du Genevois français, 1 climatour, outils de communication CCR, valorisation de la production d'ENR locales (dont ateliers impulsion transition, vidéos promotionnelles)
- **Mise en œuvre d'actions** : déploiement centrales villageoises (EnR), déploiement du contrat Chaleur Renouvelable (signature convention en octobre 2023)

Dans le prolongement de l'année 2023, il présente les actions phares envisagées pour l'année 2024 qui seront axées sur :

- **Stratégie-planification** : Mise à jour programme Pact'Air, Finalisation et mise en œuvre Grand Genève en transition (dont bilan Carbone), infrastructure écologique (trame bleue), feuille de route fin de mandat TE
- **Sensibilisation** : Fresque du climat, Formation à l'accompagnement au changement, valorisation de la production ENR locales, ateliers climatour, actions d'information qualité de l'air,
- **Mise en œuvre d'actions** : déploiement Contrat chaleur renouvelable (intégration en section d'investissement du BP), déploiement centrales villageoises (consolidation Haute-Savoie, déploiement dans l'Ain)

Développement économique et formation

Monsieur Pierrick DUCIMETIERE, vice-président en charge du développement économique revient tout d'abord sur le bilan des actions menées en 2023 en soulignant notamment :

- **Economie circulaire** : Deuxième expérimentation « Entrez dans la boucle » (ZI des Bracôts) + Labélisation du Pôle métropolitain économie circulaire par l'ADEME + Forum de l'Economie Circulaire France-Suisse
- **Partenariats** : partenariat French Tech Alpes du Genevois français,
- **Emploi – formation** : Cité des métiers, Grand Forma (forum, appui projets, Insertion professionnelle des étudiants avec le Club des Entreprises)
- **Lancement de la révision de la stratégie économie du Genevois français**

Pour l'année 2024, il est proposé de se concentrer sur les actions suivantes :

- **Validation de la nouvelle stratégie économie du Genevois français et mise en œuvre (nouveau plan d'actions*)**
- **Economie circulaire** : validation du plan d'actions « Pact'Matiere » échelle Grand Genève + Essaimage Entrez dans la boucle (ZAE)
- **Partenariats** : poursuite et réorientation de partenariats
- **Emploi-Formation** : Poursuite du déploiement de la Cité des métiers (Thonon Agglo) et lancement programme européen pour les métiers et emplois verts « PLANETTE » – Grand Forma : développement du volet « entrepreneuriat » auprès des étudiants

Communication – participation – culture

Monsieur Gabriel DOUBLET, délégué en charge de la Communication, participation et de la Culture présente le volet communication – participation et débute avec la présentation des principales actions réalisées en 2023 :

- **Communication** : 4 Actus en bref (refonte modèle), accompagnement des services (covoiturage-leman, HÉLÉMAN, Léman Stop, Grand Forma, Cité des métiers), parutions média, 14 communiqués de presse, suivi Charte Grand Genève en transition, 2 Rencontres réseau communicants, présence Forum des collectivités.

- **Participation citoyenne** Vision territoriale transfrontalière et PACTE : organisation des Ateliers citoyens printemps **+300** participants.
- **Culture** : **9** projets culturels accompagnés avec le **2^{ème}** fonds culturel, **7** Ateliers culture/transition écologique, organisation des Rencontres culturelles, développement de [l'Agenda culturel](#) en ligne FR/CH.

Pour l'année 2024, il est proposé de prioriser les actions sur les opérations suivantes :

- **Communication** : évolution stratégie avec intégration **CCUR**, poursuite accompagnement des services & campagnes visibilité, **4** Actus en bref, production **6** vidéos pédagogiques.
- **Participation citoyenne** : organisation et promotion des Ateliers citoyens Vision territoriale transfrontalière, travail plan d'actions Charte Grand Genève en transition.
- **Culture** : **3^{ème}** fonds métropolitain culturel, relance d'une exposition photos itinérante **2024**, poursuite des Ateliers culture/transition écologique, **Tome 3** livre d'Histoire (scolaires).

Gouvernance et coopération transfrontalière

En ce qui concerne le volet gouvernance – coopération transfrontalière, Monsieur DUPESSEY indique que les principales dépenses réalisées en 2023 portaient sur :

- Participation aux instances transfrontalières (Grand Genève, CRFG...)
- Secrétariat général du GLCT Grand Genève
- AMO juridique et RH
- Adhésions à des réseaux nationaux ou établissements publics (Mission opérationnelle Transfrontalière, CEREMA...)

Les délégués du Comité syndical n'émettent pas de remarques.

Monsieur le Président propose donc au Comité syndical de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires du Budget Primitif 2024, selon les termes ci-dessous :

La préparation du Budget Primitif (BP) pour l'année 2024, s'inscrit dans une perspective de mise en œuvre de la feuille de route politique du Pôle métropolitain adoptée le 26 mars 2021 et de la prospective budgétaire adoptée le 18 décembre 2021. Ce budget est établi dans une situation encore marquée par des incertitudes énergétiques et économiques.

Pour autant, le quatrième budget de ce mandat au Pôle métropolitain s'inscrit dans la volonté de rendre possible de nouvelles réalisations issues du plan d'actions.

L'impératif de transition écologique s'impose de plus en plus dans nos politiques publiques. Les réalisations récentes (Léman Express, Voies vertes...) ont démontré leur efficacité mais demeurent des premiers jalons.

L'année 2024 sera l'occasion de poursuivre la structuration, sur des périmètres en cours de définition, des sujets majeurs liés à l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Genevois français ou encore à l'organisation de la mobilité dans le Genevois français avec la perspective d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) avec les EPCI qui seront volontaires. Des évolutions statutaires pourront être prévues dans cette optique impactant la structuration budgétaire de la collectivité.

L'année 2024 sera également marquée par la poursuite du déploiement de services à la mobilité dans le Genevois français (autopartage et covoiturage ; Plan de Déplacements d'Entreprises), la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement à l'économie circulaire, l'élaboration d'un pacte économique fédérateur entre le Pôle métropolitain et ses EPCI membres, le développement de contractualisations (particulièrement le Contrat Chaleur Renouvelable avec l'ADEME – plus de 12 millions d'euros sur 3 ans - , les actions également soutenues par l'Etat au titre du Fonds Vert et bien entendu les différentes

générations de Projet d'agglomération du Grand Genève) et la sensibilisation des élus municipaux au service de la transition écologique, le renforcement de l'offre de formation et d'évolution professionnelle ainsi que l'accompagnement de projets culturels partenariaux et transfrontaliers, facteurs de cohésion territoriale.

Dans le cadre de l'élaboration du DOB 2024 l'objectif demeure la priorisation des dépenses en adéquation avec la feuille de route politique du mandat 2020-2026.

Cette priorisation s'effectuera ainsi vers la conduite d'opérations dans les domaines thématiques de la mobilité (particulièrement les services à la mobilité selon le plan pluriannuel de développement), de l'aménagement du territoire ainsi que la transition écologique, l'économie-formation et la communication-culture-participation.

Conformément à la trajectoire adoptée lors du comité syndical du 18 décembre 2021 établissant une augmentation de la cotisation en deux temps pour atteindre 8.50 €/habitant durant le mandat 2020-2026 et rappelée à chaque Débat d'Orientation Budgétaire depuis, et, prenant en compte les propositions liées aux réalisations des objectifs de la feuille de route du Pôle métropolitain, il est proposé d'établir une cotisation de 8.50€ par habitant pour l'exercice 2024.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PRENDS ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024, à l'appui du rapport d'orientation budgétaire (ROB) présenté en annexe

II. MOBILITE

POINT N°1 – APPROBATION DU PROJET D'AVENANT A LA CONVENTION D'INCITATION AU COVOITURAGE

Christian DUPESSEY laisse la parole à Marianne GRASSAUD pour présenter le projet d'avenant.

Marianne GRASSAUD prend la parole pour rappeler la progression du covoiturage observée depuis octobre 2022. Le nombre de trajets/mois ont été multiplié par 4 avec un pic au mois de novembre 2023 à 16 000 trajets via les plateformes partenaires. La convention initiale prévoyait pour l'automne 2023 l'allocation d'un budget de 30 000 € pour le Pôle métropolitain et 30 000 € pour ATMB pour couvrir la fin de l'année. Devant la progression continue des trajets covoiturés, l'enveloppe a été entièrement écoulee avant la fin décembre 2023.

L'allocation d'une enveloppe supplémentaire de 60 000 € par le Pôle métropolitain et de 60 000 € par ATMB permettrait :

- *D'éviter une coupure du dispositif d'incitation et un ralentissement de la dynamique de covoiturage*
- *D'assurer la transition jusqu'au vote d'un budget pour le renouvellement du dispositif en 2024*

Christian DUPESSEY rappelle les contacts en cours, notamment avec BlaBlaCar qui s'intéresse fortement au territoire et se réjouit que le Pôle métropolitain ait joué un rôle moteur.

Il présente l'avenant comme suit :

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1er mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu sa prise de compétences mobilités nouvelles en 2018 et son engagement en faveur du covoiturage, le Pôle métropolitain du Genevois français conduit un plan d'actions complet portant sur quatre axes complémentaires :

- Stratégie avec la définition d'une stratégie covoiturage à l'échelle du Grand Genève ;
- Investissement avec la création de lignes de covoiturage dynamique HÉLÉman ;
- Communication / Animation avec la refonte de covoiturage-leman.org, et des campagnes de sensibilisation sur le covoiturage auprès des habitants et des entreprises ;
- Incitation avec un programme de récompense pour les usagers vertueux.

Considérant que les services de covoiturage représentent des nouvelles solutions de mobilité, complémentaires aux dispositifs traditionnels de transport ;

Compte tenu de la publication de la Loi d'Orientation des Mobilités au Journal Officiel le 24 décembre 2019 et plus particulièrement son article 35, et la publication de ses décrets d'application relatifs à la pratique du covoiturage, à savoir le décret n°2020-678 du 5 juin 2020 relatif à la nature des frais de covoiturage et aux conditions de versement d'une allocation par les autorités organisatrices et le décret n°2020-679 du 5 juin 2020 portant définition du seuil de distance applicable aux très courts trajets de covoiturage ;

Considérant la politique publique portée par la Direction Interministérielle du Numérique consistant, notamment, à fixer les orientations stratégiques du développement d'usages numériques fondés sur des services répondant aux enjeux les plus forts pour les usagers qui se traduit en matière de covoiturage par le "Registre de preuve de covoiturage", permettant de faire converger et d'attester des trajets effectués par les utilisateurs des Bénéficiaires ;

Le Pôle métropolitain a fait le choix de s'engager en faveur du covoiturage en mettant en place un dispositif de soutien financier à la pratique s'appuyant sur le « Registre de Preuve de Covoiturage », en partenariat avec ATMB (Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc) également cofinanceurs.

Considérant le succès des campagnes initiées en février 2021, et de la dernière campagne à hauteur de 60 000€ (30 000€ Pôle métropolitain / 30 000€ ATMB) reconduite le 1^{er} octobre 2023, avec un nombre de trajets covoiturés mensuels qui a plus que triplé (septembre 2022 : 3811 trajets ; octobre 2023 : 12 500 trajets), un record ayant été atteint en novembre 2023 avec la réalisation de plus de 16 000 trajets et une consommation totale de l'enveloppe 2023 prévue mi-décembre, le Pôle métropolitain souhaite prolonger l'opération sur une période de 6 mois à compter du 22 décembre 2023 en partenariat avec ATMB, comme la convention initiale le prévoyait.

Ce soutien sera versé par l'intermédiaire des opérateurs de covoiturage volontaires qui auront fait le choix de conventionner avec le Pôle métropolitain et ATMB afin d'organiser les modalités du versement d'une incitation financière aux covoitureurs dont le trajet a été avéré.

Les conducteurs effectuant un trajet d'au moins 4 km sont incités selon les règles suivantes :

- L'origine et/ou la destination sont comprises dans le périmètre du Genevois français ;
- De 4 à 20 km, indemnité pour le conducteur de 1.00 € par passager et par trajet, puis 0.10 € par km au-delà, jusqu'à un plafond de 3.00 € par trajet et par passager (soit un plafond à 40 km entre l'origine et la destination) ;
- Les incitations versées mensuellement à chaque conducteur sont plafonnées à 50 € TTC.

Pour les passagers, le trajet est offert.

Vu la délibération N° CS2023-40 du 29 septembre 2023 pour la reconduite de la campagne d'incitation financière au covoiturage à compter du 1^{er} octobre en partenariat avec ATMB ;

Vu le succès constant de l'opération et le besoin de compléter le dispositif financier malgré la réduction des montants attribués par covoitureurs ;

Il est proposé d'engager une participation financière du Pôle métropolitain plafonnée à 60 000 € pour abonder la convention actuelle, à partir du 22 décembre 2023 pour une durée maximale de 6 mois soit jusqu'au 22 juin 2024. Du fait du partenariat engagé entre les deux structures, ATMB complète cette enveloppe budgétaire de 60 000 € supplémentaires, ce qui représente une enveloppe totale de 120 000 €.

Le comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** la reconduction de la campagne d'incitation au covoiturage en partenariat avec l'ATMB et le projet de convention annexé à la présente délibération fixant les modalités, la durée, le montant maximal de financement de l'opération
- **AUTORISE** Monsieur le Président, en application de la présente délibération, à signer les avenants aux conventions régissant les modalités d'incitation financière entre le Pôle métropolitain - ATMB et le ou les différents opérateurs de covoiturage volontaires, ainsi que tout document y afférant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les dépenses d'incitations correspondantes dont l'enveloppe accordée par le Pôle métropolitain est plafonnée à 60 000 € portant sur une période de 6 mois maximum à compter du 22 décembre 2023 soit jusqu'au 22 juin 2024 ;

POINT N°2 – APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION AVEC LE SM4CC RELATIVE A LA REALISATION D'UN PLAN DE DEPLACEMENT D'ENTREPRISE

*Ludovic ANTOINE présente le projet de convention avec le SM4CC. Ce projet de convention sollicite la participation au coût de la réalisation du plan de mobilité de l'Hôpital Dufresne Sommeiller. Cet établissement est rattaché au Groupe Hospitalier de Territoire Léman Mont-Blanc GHT, tout comme le **Centre Hospitalier Alpes Léman** actuellement accompagné dans la réalisation d'un plan de mobilité inter sites (EPADH, IFSI, Prison) par le Pôle métropolitain. L'HDS a sollicité le SM4CC pour la réalisation de son plan de mobilité. Le territoire de l'HDS se trouvant hors du périmètre d'action du Pôle métropolitain, c'est la SPL qui œuvre déjà pour le compte du SM4CC qui réalisera ce plan de mobilité.*

La signature d'une convention de partenariat et de financement permettra d'assurer la cohérence avec le plan de mobilité du CHAL et l'ensemble des accompagnements « Mobilité Pro » réalisés par le Pôle métropolitain.

En 2023, le Pôle métropolitain du Genevois français, chargé par les EPCI membres de réaliser des PDME (Plan de Mobilité Employeur) a lancé le PDME du Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL) situé sur le territoire de la CC Faucigny Glières. Le CHAL fait partie d'un ensemble administratif de 7 établissements publics de santé, appelé Groupe Hospitalier de Territoire Léman Mont-Blanc (GHT Léman Mont-Blanc).

L'une de ces 7 structures, l'Hôpital Départemental Dufresne Sommeiller de La Tour (HDDS) a exprimé via son conseil d'administration, son besoin urgent d'être accompagné pour réaliser son PDME compte tenu des difficultés du personnel à se rendre sur place autrement qu'en voiture et du manque d'attractivité que cela entraîne au niveau des recrutements déjà extrêmement difficiles.

Ainsi, le SM4CC, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité a accepté de porter en urgence ce PDME, sur sollicitation de l'HDDS et a fait appel à une Société Publique Locale (SPL) spécialisée dans l'écomobilité qui s'est engagée à réaliser le travail pour février 2024. Cette SPL assure déjà des missions pour le SM4CC (études, développement Proxi vélo...) Cette SPL ne peut être missionnée directement par le Pôle métropolitain du Genevois français qui n'est pas actionnaire. Aussi le SM4CC, actionnaire de la SPL, serait maître d'ouvrage de cette commande mais sollicite une prise en charge de cette prestation, conformément à la répartition actuelle des missions et compétences déléguées par les EPCI au SM4CC et au Pôle métropolitain du Genevois français.

La convention a pour objet de préciser les modalités de financement pour la réalisation du PDME (coût prévisionnel de 10 476 € TTC) de l'Hôpital Dufresne Sommeiller de La Tour.

Le Pôle métropolitain du Genevois français prendra en charge le coût de la réalisation du PDME à hauteur de 80% de la facture globale. Les 20% restant seront à la charge du maître d'ouvrage à savoir le SM4CC.

La convention est valable uniquement pour la réalisation du Plan de Mobilité Employeur de l'Hôpital Départemental Dufresne Sommeiller de La Tour (HDDS), en complément de celui réalisé pour le Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL).

Le comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé à la présente délibération pour la prise en charge de 80% du coût du plan de mobilité de l'Hôpital Dufresnes Sommeiller ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention (ci-annexée) et l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** l'exécution de la convention et le versement de 8380,8 TTC représentant 80% du coût du plan de mobilité de l'Hôpital Dufresne Sommeiller ;

III. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

POINT N°1 – INFORMATION : ATLAS FONCIER DES ZONES D'ACTIVITES, CARTOGRAPHIE DES POTENTIELS D'ENERGIES RENOUVELABLES

Vincent SCATTOLIN fait un point d'information sur les mises à jour des atlas foncier :

Le Pôle métropolitain du Genevois français assure pour ses collectivités membres une mission d'observation du territoire qui se décline dans plusieurs domaines : l'aménagement du territoire, l'économie et la transition écologique.

À ce titre, plusieurs données sont disponibles et actualisées régulièrement :

- **Les Portraits de territoire** présentent des données clés pour chaque intercommunalité du Genevois français. Ils sont disponibles en téléchargement sur le site du Pôle métropolitain et sont actualisés tous les ans.
- Prévus en 2023, la mise à jour du Schéma d'accueil des entreprises (2018) a permis d'actualiser **les disponibilités foncières économiques** au sein de chaque zone d'activités du Genevois français. Ces données ont été transmises aux référents techniques des intercommunalités.
- En parallèle, le Pôle métropolitain a confié à la Banque des Territoires la réalisation de **l'Inventaire des zones d'activités économiques**, rendu obligatoire par la loi Climat et Résilience. Cet inventaire est en cours de finalisation dans l'attente de remontée de données intercommunales sur la vacance des locaux commerciaux.
- La loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (APER, mars 2023) donne la possibilité aux communes de **définir des zones d'accélération** où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Pour accompagner les intercommunalités du Genevois français, le Pôle métropolitain a compilé une série de données pour aider à la décision. Ces données ont été transmises aux référents techniques des intercommunalités.

L'Observatoire de l'Habitat du Genevois français est désormais accessible en version bêta pour les équipes techniques des intercommunalités du Genevois français. Il sera mis en ligne et accessible au grand public courant 2024.

Faustina FRANQUET prend la parole pour expliquer que les journées métropolitaines de l'habitat constituent un rendez-vous pluriannuel et regroupent les élus et les acteurs de l'immobilier, de la construction et du logement du Genevois français.

Cette 3^e journée métropolitaine de l'habitat avait pour thème, l'habitat de qualité qui faisait suite au thème de l'habitat abordable. La présentation de l'observatoire de l'habitat construit par le pôle métropolitain a été effectuée lors de cette journée. Une mise en ligne en 2024 est programmée.

Ce type de réunions participe à la prise de conscience collective sur ce secteur devenant de plus en plus tendu avec les difficultés de constructions rencontrées sur notre territoire et les anciens bâtiments classifiés en F et G avec le Diagnostic de Performance Énergétique. Depuis août 2022, les loyers des

logements classés F et G sont bloqués. En 2025, ils seront interdits à la location. En 2023, cela représente plus de 12% du parc actuel.

Christian DUPESSEY, précise que la ville d'Annecy était également présente en plus du périmètre du Pôle métropolitain et permet un vrai échange de l'analyse de la politique du logement.

Denis MAIRE demande, concernant l'inventaire des zones d'activités économique, si le pôle métropolitain s'en occupe.

Faustina FRANQUET indique que les fiches présentant les disponibilités foncières par zones d'activité économique ont été actualisées et seront transmises aux intercommunalités membres.

POINT N°2 – PROJET DE DELIBERATION : SITES D'EXPERIMENTATION ZERO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) DANS LE CADRE DU PARTENARIAT ADEME, BANQUE DES TERRITOIRES ET PÔLE METROPOLITAIN

Vincent SCATTOLIN, présente le projet de délibération comme suit

La convention-cadre avec la banque des territoires souhaite s'associer avec le Pôle Métropolitain en therme d'une enveloppe de 150 000 € sur 3 ans. Cette délibération aura pour finalité d'affecter 50 000 € sur l'opérationnalisation du Zéro Artificialisation Nette :

- Convention directe entre la collectivité et la Banque des territoires
- Convention mutualisée entre le Pôle et la Banque des territoires pour des sujets communs.

Denis MAIRE demande quand la mise en œuvre cette convention sera effective.

Vincent SCATTOLIN répond que cette convention s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation. Le Pôle veut constituer une boîte à outils pour que cela soit utilisable par les élus à l'échelle communale ou intercommunale. Le Pôle métropolitain et le bureau d'étude sont en lien avec les services de l'Etat pour tirer le meilleur parti de cette démarche d'expérimentation. Dans le cadre de la conférence aménagement un travail sera effectué.

Vu la convention de partenariat 2023 – 2026 entre la Banque des Territoires et le Pôle métropolitain du Genevois français signée le 15 septembre 2023 ;

Vu la décision de financement de l'ADEME relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Vers des territoires « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) : Trajectoires et déclinaison opérationnelle de la séquence Eviter – Réduire – Compenser en date du 18 décembre 2022 ;

Vu la délibération CS2023-27 relative au vote du Budget supplémentaire en date du 22 juin 2023 ;

En septembre 2023, une nouvelle convention – cadre de partenariat pour la période 2023 – 2026 a été signée entre la Banque des Territoires et le Pôle métropolitain du Genevois français. Cette convention cadre vise à accompagner l'action du Pôle métropolitain en faveur de la transition écologique et comprend un accompagnement financier de 150 000 € sur trois ans pour soutenir l'approfondissement de la feuille de route opérationnelle du Pôle métropolitain en mettant l'accent sur les défis de la transition écologique.

La Caisse des Dépôts, investisseur de long terme, agit en faveur du développement économique du pays à travers 5 grands métiers dont l'un en faveur des territoires à savoir la lutte contre les fractures territoriales et les inégalités sociales grâce à sa Banque des Territoires essentiellement tournée vers la clientèle des acteurs publics locaux (collectivités locales, sociétés d'économie mixte, organismes de logement social, professions juridiques...).

Partenaire de confiance et de long terme, la Banque des Territoires accompagne les acteurs de tous les territoires dans l'élaboration et le déploiement de projets d'avenir innovants, audacieux et ambitieux, au bénéfice de toutes les populations. La Banque des Territoires se fonde sur l'ambition d'assurer un meilleur service à ses clients et de développer plus encore l'utilité sociétale de ses missions. La Banque des Territoires s'est fixée comme objectifs de contribuer activement au développement de territoires plus durables, plus attractifs, plus inclusifs et plus connectés. Par son action, elle vise à offrir à tous les

territoires un cadre de vie durable ainsi que des leviers de développement économique favorisant l'attractivité et la cohésion sociale et territoriale.

Afin d'accompagner les acteurs des territoires dans l'élaboration et le déploiement de projets d'avenir innovants, audacieux et ambitieux, la Banque des Territoires propose à ses clients un continuum d'offre de services pour répondre à la spécificité de leurs besoins à chaque étape de leur projet : du conseil et de l'ingénierie en amont, de l'investissement, du financement, des services bancaires, consignations et dépôts spécialisés, gestion de mandats publics, jusqu'à l'exploitation.

Dans le même temps, le Pôle métropolitain, lauréat d'un Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME, a engagé un accompagnement des collectivités autour des enjeux de la mise en œuvre de la trajectoire ZAN.

Dès septembre 2022, les premiers éléments d'analyse de la trajectoire de consommation foncière ont été livrés. Le diagnostic complet et finalisé à l'échelle du Genevois français et de ses huit intercommunalités membres a ainsi été livré par le groupement d'études, partagé et validé par les élus en amont du premier séminaire politique organisé le 24 avril 2023.

Sur ce fondement, une stratégie d'application de la trajectoire ZAN à l'échelle du pôle métropolitain a été retenue visant à rechercher les solutions de modulation interne au territoire pour réduire de 50 % la consommation d'espaces d'ici 2031 et à déterminer de nouveaux modes d'urbanisation et de développement adaptés au territoire permettant de diminuer l'artificialisation.

Un premier temps fort de restitution et de travail a été organisé le 24 avril 2023 en séminaire et avec le comité partenarial dans le cadre duquel :

- Un point sur l'actualité juridique a été effectué,
- Un panel d'outils développés par les partenaires locaux a été présenté,
- Des ateliers de travail visant à appliquer la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » autour de plusieurs situations tests (en zone d'activité économique, en tissu urbain pavillonnaire, pour l'accueil d'une infrastructure de mobilité, autour d'une gare) ont été organisés.

Par suite de cet évènement, un premier rapport de restitution de la stratégie et du plan d'actions a été remis par le groupement d'études en mai 2023.

Par ailleurs, les ateliers proposés lors de ce séminaire ont permis de préparer l'étude de huit sites d'expérimentation sur le territoire, qui ont fait l'objet de visites et d'un recueil des besoins entre le 30 mai et le 1er juin 2023. Ces huit sites couvrent des réalités différenciées du territoire et les contextes suivants de mise en œuvre du ZAN : site économique pollué, développement d'un quartier de gare, site de projet urbain à destiné à l'accueil d'habitations, mutation d'une zone d'activités, extension d'un centre, quartier en densification, développement d'une zone artisanale, enrichissement d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation Energie-Climat portée par un Plan Local d'Urbanisme.

Compte-tenu à la fois des défis de la transition écologique identifiés dans le dialogue entre le Pôle métropolitain et la Banque des territoires (performance énergétique, réduction de l'artificialisation des sols, mutations économiques, habitat, mobilités etc.) et des enjeux liés au « passage à l'opérationnel » des réflexions initiées dans le cadre de la démarche Zéro Artificialisation Nette, il apparaît opportun d'allouer le premier volet financier (50 000 €) de la convention avec la Banque des territoires au service des intercommunalités membres.

Conformément aux termes de la convention, des projets de financement pourront être proposés par le Pôle métropolitain à la Banque des territoires pour prolonger et opérationnaliser les démarches entreprises dans le cadre du Zéro Artificialisation Nette, autour de quatre axes prioritaires :

- La préservation des ressources notamment au regard de enjeux de transition énergétique et de biodiversité
- L'aménagement durable du territoire
- Les mobilités durables
- L'économie positive dans le cadre de l'accompagnement du nouveau pacte économique et de ses déclinaisons

Le Pôle métropolitain, en lien avec la Banque des territoires, recensera les demandes des EPCI, établira les modalités d'engagement du Pôle et de la Banque des territoires, en ingénierie, fonds propres, prêts, pour chacune des actions proposées. Chaque intervention fera l'objet d'un engagement spécifique des comités internes compétents au sein de la Banque des territoires et d'une convention d'application spécifique qui en déterminera les conditions.

A travers les axes cités précédemment, la Caisse des Dépôts :

- Pourra apporter une enveloppe annuelle de cofinancement d'ingénierie territoriale s'élevant à 50 000 € maximum. Après étude par les instances de la Caisse des dépôts, chaque projet pourra être financé dans la limite de 50% du reste à charge.
- Sera sollicitée 2 fois par an en mars et en octobre, pour engager les co-financements. Le Pôle métropolitain devra produire un tableau mis à jour faisant un état des lieux des co-financements des années passées, en cours et futures sur la durée de la convention.

La Caisse des Dépôts et Consignation apportera en priorité des cofinancements d'études sur des projets pour lesquels, potentiellement et dans un second temps, elle pourra intervenir en capital dans une logique d'investisseur ou en tant que prêteur.

Pour chaque sollicitation financière du Pôle métropolitain du Genevois français, l'intervention de la Caisse des dépôts sera subordonnée à l'éligibilité aux critères d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les actions ainsi engagées donneront lieu à des conventions d'application spécifiques pour leur mise en œuvre par le Pôle métropolitain du Genevois français ou par la Banque des territoires.

Dans une logique de solidarité territoriale au sein des intercommunalités membres du Pôle métropolitain, et selon les besoins identifiés au fil de l'eau, il est proposé que les modalités d'accompagnement financier des collectivités puissent être soit détaillées par une convention directe entre la collectivité et la Banque des territoires, soit faire l'objet d'une convention précisant les modalités d'accompagnement du Pôle métropolitain auprès de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale partageant les mêmes enjeux. Le Pôle métropolitain du Genevois français pourra également abonder financièrement, une ligne budgétaire ayant été inscrite à cet effet au budget en 2023.

Le comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **VALIDE** les principes de mise en œuvre de la convention cadre avec la Banque des territoires pour le premier volet financier, à hauteur de 50 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à recenser, en lien étroit avec la Banque des territoires, les demandes des collectivités membres ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à établir les conventions de financement relatives à chacun des projets ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à solliciter, auprès des autorités concernées, une participation financière telle que définie par la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la convention.

IV. GRAND GENEVE : ACTUALITES

POINT N°1 - PROJET D'AGGLO N°4 : LE PARLEMENT SUISSE CONFIRME LE FINANCEMENT DE 143 MILLIONS CHF POUR LES MESURES DE MOBILITE DU GRAND GENEVE

Christian DUPESSEY présente la délibération comme suit :

Les Chambres du Parlement suisse ont adopté le lundi 4 décembre l'arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures du Projet d'agglomération 4. Pour le Grand Genève, ce vote confirme le financement fédéral attendu de 143 millions CHF destiné à la phase de réalisation.

Après le succès du Léman Express, du tram Genève-Annemasse et de la Voie verte qui ont rencontré leur public plus rapidement qu'attendu, cette reconnaissance du Conseil fédéral et de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) vient confirmer la pertinence des mesures déposées par le Grand Genève en 2021.

Le Projet d'agglomération 4 s'était voulu plus rigoureux que les précédents, avec une sélection plus fine des mesures, mieux ciblées et correspondant à la fois aux besoins et aux capacités à réaliser. La subvention fédérale de 143 millions CHF destinée aux aménagements à réaliser entre 2024 et 2028, vient s'ajouter aux 500 millions CHF issus des trois générations précédentes. A titre de comparaison, elle représente 20 millions CHF supplémentaires par rapport au Projet d'agglomération 3 signé en 2016.

Un résultat positif pour Genève, Vaud et le Genevois français

Le soutien fédéral porte notamment sur :

- Le prolongement du tram entre le Grand-Saconnex et Ferney-Voltaire - 29 millions CHF ;
- Le réaménagement des espaces publics de la Gare Cornavin (première étape) -16 millions CHF
- Le prolongement du tram d'Annemasse - 12 millions CHF ;
- L'adaptation de la ligne de tram aux Terreaux-du-Temple - 12 millions CHF ;
- Deux voies vertes, à Bâtie - Bernex (9.5 millions CHF) et Versoix - Pregny - Chambésy (3.6 millions CHF) ;
- Le réaménagement de la Route Suisse entre Gland et Prangins – 10 millions CHF ;
- Des aménagements de mobilité douce (sécurisation, stationnement, passerelles, etc.) sur la partie française et suisse – 15 millions CHF ;
- Une amélioration des feux tricolores à Genève – 3.5 millions CHF ;
- Le bus à haut niveau de service entre la gare d'Annemasse et l'Hôpital Alpes Léman (CHAL) – 6.5 millions CHF ;
- L'interface multimodale de Marignier – 2 millions CHF.

Les projets français bénéficieront de plus de 42 millions CHF de subventions fédérales. C'est le meilleur résultat, tous projets d'agglomération (PA) confondus (PA1 : 37 millions CHF, PA2 : 33 millions CHF, PA3 : 13 millions CHF).

Toutes les mesures vaudoises proposées ont été sélectionnées.

La réalisation des mesures : priorité 2024-2028

Ce très bon résultat vient confirmer la réalité du bassin de vie du Grand Genève. Il renforce les liens politiques dans la collaboration transfrontalière ainsi que le besoin de rassembler tous les partenaires autour de problématiques communes à l'échelle de l'agglomération. Les collectivités maîtres d'ouvrage peuvent désormais aller de l'avant dans la réalisation des mesures sur la période 2024-2028, qui reste une priorité du Grand Genève. En témoignent les travaux de la phase 2 du tram Genève-Annemasse démarrés cet automne et la section genevoise du tram de Saint-Julien, qui sera inaugurée ce samedi 9 décembre.

Afin de poursuivre sur cette dynamique, le Grand Genève se tourne dès à présent vers 2025 et une cinquième génération de Projet d'agglomération, dont les futurs aménagements et infrastructures devront permettre d'apporter de nouvelles réponses concrètes allant dans le sens des objectifs de la Charte Grand Genève en transition.

POINT N°2 - RETOUR SUR LA REUNION DE L'INSTANCE POLITIQUE DE COOPERATION DU CRFG DU 14 DECEMBRE 2023

Monsieur le Président présente un compte-rendu de la réunion de l'Instance Politique de Coopération (IPC) du Comité Régional Franco Genevois, tenue le jeudi 14 décembre 2023 à la Préfecture de la Haute-Savoie.

Christian DUPESSEY relate l'ordre du jour de cette réunion, co-présidée par Madame la Préfète de Région Fabienne BUCCIO et Monsieur Antonio HODGERS.

- *Coopération sanitaire transfrontalière*

Christian DUPESSEY a transmis quelques propositions qui seront ouvertes au débat, notamment sur le renforcement des parcours de soins transfrontaliers. A ce jour, ces parcours sont limités aux soins d'urgence, au dialysés du Pays de Gex ou caissons hyperbares. Il souligne que des coopérations pourraient être renforcées pour des certains types de soins particulièrement en tension ou non couvert dans le Genevois français. L'oncologie pédiatrique doit être mieux prise en charge et les HUG pourraient constituer une solution. Il y a également beaucoup de difficultés avec les maladies rares et complexes de l'enfant ou encore en matière d'urgences psychiatriques. Il est souhaitable qu'une coopération avec le Centre CORAIL qui se met en place aux HUG sur une approche globale des maladies rares de l'enfant puisse être étudiée. Il existe donc la possibilité de faire une avancée dans les coopérations de santé sur nos territoires dans le respect des secteurs médicaux français et suisse.

Christian DUPESSEY rajoute la prise en compte d'un élément important qui semble avancer au sujet des formations à caractère transfrontalier du personnel de santé. Une vraie écoute semble s'installer côté suisse. Il faut développer plus de formation sur France et travailler sur les parcours de vie transfrontalier. Il évoque également l'évolution de la solidarité entre système de santé des deux pays. La possibilité d'entraide de personnels entre les hôpitaux côté suisse et français afin d'éviter la surcharge ou les risques de fermeture de services doit être mise à l'étude. C'est la proposition qu'il a faite au nom du Pôle métropolitain du Genevois français. Il s'agit d'une situation très concrète : l'été dernier, les services de régulation des secours d'urgence ont failli fermer en Haute-Savoie, faute de personnels. Les HUG qui emploient plus de 50% de personnels frontaliers pourraient détacher du personnel, qu'ils continueraient de payer, sur un nombre de jours limités et une durée limitée pour permettre le maintien du service. La solidarité doit jouer dans les deux sens.

Christian DUPESSEY évoque également la situation de la médecine de ville. Le nombre de médecins généralistes au sein de chaque EPCI du Genevois français oscille entre 50 et 80 médecins pour 100 000 habitants. Dans le Canton de Genève, on compte 225 médecins pour 100 000 habitants. Il est sans doute possible d'imaginer, pour la médecine de ville, des maisons de santé transfrontalière afin d'éviter les déserts médicaux.

- *Mobilité - échange sur les objectifs et outils de planification*

Christian DUPESSEY précise qu'une présentation précisant les responsabilités de chacun et compétences en termes de transport a été effectuée. La perspective d'une AOM à l'échelle du Genevois français a été évoquée. Les premiers éléments du futur CPER Mobilité ont été abordés. L'Etat a annoncé des projets ferroviaires avec la modernisation de la vallée de l'Arve, également la modernisation de la ligne Aix les Bains - Annecy mais aussi des perspectives d'extension du Léman Express dans l'Ain.

L'Etat a aussi mis en avant les dispositifs liés au covoiturage mis en place par le Pôle métropolitain. Un mécanisme de financement transfrontalier des P+R et aires de covoiturage a été évoqué par le Conseiller d'Etat genevois Pierre MAUDET. Un fond franco-genevois pourrait être mis en place. Il serait alimenté par 50 Millions de Francs Suisse et 50 Millions d'euros pris en charge par les Départements. Christian DUPESSEY a indiqué que ce mécanisme était sans doute nécessaire, mais pas suffisant. Pour qu'un P+R fonctionne et soit utilisé, il doit être desservi par une ligne de transport public efficace, qui amène un service toutes les 10 à 15 minutes en heure de pointe. Le déficit de fonctionnement de cette offre est de loin, ce qui coûte le plus cher dans la durée. Il convient à présent que le Canton de Genève cofinance ce type de besoin.

- *Ressources en eau et sécheresse – point d'actualités et avancée des échanges*

Une proposition a été introduite pour remplacer la communauté transfrontalière de l'eau par un comité de l'eau transfrontalier avec une vision plus large de tous les partenaires. C'est un objectif Franco-Suisse affiché pour mieux traiter les questions liées au grand cycle et petit cycle de l'Eau, aux risques d'inondations, à la gestion des épisodes de sécheresse, aux enjeux d'adaptation au changement climatique.

- Divers

Pas d'inquiétude sur la situation de l'approvisionnement énergétique de l'hiver 2023/24 ;

Le point des gens du voyage frontalier est évoqué, le sujet sera à l'ordre du jour du prochain IPC du CRFG au mois de mars. Le préfet de Haute Savoie M. LE BRETON, prévoit des réunions de travail pour préparer la rencontre du mois de mars.

En 2024, le CRFG fêtera ses 50 ans et sont au programme d'une manifestation le 26 Mars 2024.

Pierre-Jean CRASTES, sur le volet mobilité, entend les demandes répétées d'amélioration du train et soutient des principes d'amélioration. Le développement ferroviaire doit s'accompagner d'une vision du développement urbain. L'extension de périmètre du Léman Express risque de reporter toujours plus loin la zone d'influence de la métropole genevoise et peut avoir des effets d'entraînement sur la périurbanisation. Il faut pouvoir mesurer ou modéliser ces effets.

Pierre-Jean CRASTES souhaite attirer l'attention de l'Assemblée sur le Programme de législature récemment adopté par le Conseil d'Etat genevois. Il a été frappé de constater que le mot logement n'apparaît pas une seule fois. Il n'y a aucune fiche action pour travailler sur le logement à Genève et aucune politique n'apparaît pour résorber leur crise de logement. Il y a toutefois une fiche action précise pour continuer à améliorer les conditions d'accueils des entreprises étrangères et multinationales, plusieurs fiches actions pour aller vers un développement économique et une mesure sur le fond pour augmenter les P+R. Il regrette que le problème du développement économique et la politique de logement ne soit pas évoqué ensemble, comme les deux faces d'un même sujet. Il s'agit d'un problème de fond à traiter. Il précise que le nombre de frontaliers à augmenter de 5000 personnes dans l'année, soit +5%. Il faut donc être vigilant. L'absence de politique de logement dans le Canton de Genève et les conséquences que cela génère doivent être pointées dans toutes nos réunions transfrontalières.

Christian DUPESSEY est d'accord et revient sur le Séminaire Grand Genève qui s'est tenu en novembre à Nyon sur la question de la métropolisation. Ce séminaire a constitué une rencontre politique importante car elle a mobilisé la Présidente du Conseil d'Etat du Canton de Vaud, le Président du Conseil d'Etat de Genève, différents conseillers d'Etat, le Président du Département de Haute Savoie, le représentant de l'Etat, du Département de l'Ain et de la Région Auvergne Rhône-Alpes, mais aussi du Pôle métropolitain. Les questions de fond que Pierre-Jean CRASTES a abordées, ont été mises sur la table. Un premier bilan de cette réunion sera effectué et sera présenté au prochain Bureau du GLCT le 26 janvier.

Le Grand Genève, au sein duquel le Pôle métropolitain est acteur, reste la structure la mieux placée pour traiter ses questions transfrontalières.

Denis MAIRE précise que si les investissements ferroviaires viennent contredire l'aménagement du territoire métropolitain, il faudra être vigilant sur les P+R suivant leurs emplacements, car il s'agit d'éléments structurants de la mobilité. Il faut éviter que cela n'alimente l'allongement des distances et durées de transports des frontaliers. Le ferroviaire renforcera l'attractivité de certains secteurs, mais ne captera qu'une partie de ces flux. Nous continuerons à voir passer davantage de voitures devant nos fenêtres.

V. CULTURE

POINT N°1 – EXPOSITION PHOTOS 2021-2022 : BILAN FINANCIER ET ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION AVEC LA SOCIETE NEOADVERTISING POUR REVERSEMENT AU POLE METROPOLITAIN DU TROP PERÇU

Gabriel DOUBLET revient sur le bilan de l'exposition photos et évoque les éléments financiers comme suit :

L'exposition photographique « Visages du Léman Express » s'est déroulée de septembre 2021 à décembre 2022, présentant 15 clichés de photographes français et suisses dans 31 communes du Grand Genève.

Le Pôle métropolitain du Genevois français a assuré l'organisation générale de l'exposition pour les communes françaises et genevoises concernées (organisation du jury pour le choix des photos, impression des clichés, communication, organisation de la tournée de l'exposition) et les frais attenants. La ville de Genève et l'Association des Communes Genevoises étaient également partenaires de cette exposition.

La société Neo Advertising a assuré le montage-démontage des chevalets et le transfert entre les 15 communes genevoises. A ce titre, chaque commune genevoise accueillant l'exposition s'est acquittée envers Neo Advertising d'un montant de 1 000 € soit 1 077 CHF, montant devant permettre le financement du travail réalisé par Neo Advertising et des dépenses communes assurées par le Pôle métropolitain.

Pour le Pôle métropolitain du Genevois français, le bilan financier de l'opération pour les dépenses communes s'établit comme suit :

| | Montants € TTC |
|---|-----------------|
| IMPRESSION LIVRAISON COLLAGE 1ERE TRACE | |
| Préparation des visuels, impression, pose France et expédition Suisse | 3 698,40 |
| Impression 5 séries | 2 364,00 |
| TOTAL IMPRESSION | 6 062,40 |

| | |
|--|-----------------|
| COMMUNICATION BeVerb | |
| Supports communication lancement de l'exposition photo | 1 416,00 |
| Conception visuel et adaptations flyer, affiche, site internet | 2 748,00 |
| Vidéo réseaux sociaux pour l'appel à candidatures concours photo JML | 1 766,28 |
| Insertions presse F+CH (Mokamag) | 1 008,00 |
| TOTAL COMMUNICATION | 6 938,28 |

| | |
|---|----------------------|
| TOTAL DES DEPENSES Pôle métropolitain, au titre des dépenses collectives | 13 000,68 € |
| Taux de change du 27/09/2023 | 12 585,00 CHF |

Au regard du montant de 12 585 CHF, dépenses assumées par le Pôle métropolitain, Neo Advertising a perçu un montant réel de 11 269 CHF. Ce montant de 11 269 CHF que Neo Advertising doit maintenant restituer se répartit ainsi :

- 50% des dépenses collectives réalisées par le Pôle métropolitain, qui s'élèvent à un montant de 12 585 CHF, soit 6 292,50 CHF à reverser au Pôle métropolitain du Genevois français,
- le solde, soit 4 976,50 CHF devant revenir à l'Association des Communes Genevoises.

| | | BUDGET REEL | |
|--|----------------------------|----------------------|---------------|
| PARTENAIRES | | Dépenses CHF | Recettes CHF |
| COMMUNES GENEVOISES | participation | 16 155,00 CHF | |
| | total | 16 155,00 CHF | |
| Pôle métropolitain du Genevois français | dépenses collectives | 12 585,00 CHF | |
| | location France | 1 459,00 CHF | |
| | total | 14 044,00 CHF | |
| NEOADVERTISING | participation des communes | | 16 155,00 CHF |
| | affiches | 3 874,00 CHF | |

| | | | |
|--|--|---------------------|----------------------|
| | location France | | 1 459,00 CHF |
| | location Suisse | 2 471,00 CHF | |
| | total | 6 345,00 CHF | 17 614,00 CHF |
| | Solde : Montant à reverser par Neo Advertising | | 11 269,00 CHF |

Le comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** les montants inscrits dans le tableau ci-dessus ;
- **VALIDE** le projet de convention entre le Pôle métropolitain du Genevois français et la société Neo Advertising pour la restitution du trop-perçu, tel qu'annexé au projet de délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents y afférant.

VI. TRANSITION ECOLOGIQUE ET POLITIQUE PARTENARIALES :

POINT N°1 : BILAN « LA NUIT EST BELLE ! », EDITION 2023 ET ORIENTATION POUR LA PROCHAINE EDITION ;

Sébastien JAVOGUES prend la parole pour présenter le Bilan de l'édition 2023 de La nuit est belle ! avec une forte participation de nos communes et relève qu'il n'y a pas eu de problème de sécurité. Beaucoup d'animation ont pu avoir lieu malgré la météo. Le réseau de partenaires est de plus en plus dense et a été très actif. Il remercie les équipes du Pôle métropolitain qui se sont à nouveau très fortement mobilisées et tout particulièrement Sylvie VARES et Laure FABIANI.

Sébastien JAVOGUES présente aussi aux délégués du Comité syndical, les perspectives et pistes de réflexion ouvertes pour la prochaine édition.

5-1. Une quatrième édition réussie malgré la météo

Le 22 septembre 2023, la quatrième édition de « *La nuit est belle !* » a réuni 184 communes et de nombreux partenaires autour du non-allumage du territoire du Grand Genève. Cette édition a permis d'accueillir des nouveaux territoires tels que le Grand Annecy et la Communauté de communes du Pays de Cruseilles.

Malheureusement, la météo n'a pas été bonne. Ce contexte peut avoir un effet contre-productif avec un côté anxiogène, lié à la sécurité routière et au manque de visibilité sur la chaussée. Il faudra, à l'avenir, envisager de réallumer le canton si le temps est vraiment mauvais (possible techniquement).

Malgré la météo maussade, la plupart des 98 animations ont été maintenues et ont comptabilisé de bonnes participations. Beaucoup étaient même complètes car en intérieur, prouvant l'intérêt de la population pour le sujet.

Le Grand Genève et ses partenaires distributeurs (DDT74 et 01, Lémanis, Apicy) se sont réunis autour d'une campagne intitulée « *La nuit est belle ! Restons visibles !* » pour sensibiliser les usagers à pied, à vélo ou en trottinette. L'objectif était de rappeler la réglementation sur les équipements obligatoires ou vivement recommandés afin d'être visibles à distance par les automobilistes.

Près de 3 000 brassards et macarons réfléchissants ont été distribués en gares principales du Léman Express (Annemasse, Bellegarde, Coppet, Eaux-Vives, La Roche-sur-Foron, Thonon-les-Bains) et à la douane principale de Ferney-Voltaire. L'Office Cantonal des Transports, la Région de Nyon et le Grand Annecy, associés à cette campagne, ont de leur côté distribué les goodies à leurs publics respectifs.

Enfin, en collaboration avec la Maison du Salève, le Pôle métropolitain du Genevois français a accueilli ses partenaires pour une soirée festive en gare haute du téléphérique du Salève.

D'un point de vue sécurité, le bilan ne révèle pas plus d'accidents ou d'incidents que lors d'une soirée classique.

5-2. Date et thématique de la cinquième édition

Le COPIL de « *La nuit est belle !* », réuni à l'occasion du bilan de cette édition, s'est interrogé sur les possibilités d'évolution de « *La nuit est belle !* ».

a- Faut-il faire évoluer le concept de « *La nuit est belle !* » ?

L'ADN de « *La nuit est belle !* » est le non-allumage coordonné du territoire. Il semble nécessaire de conserver le concept mais en associant encore plus les éclairages privés superflus. Il serait difficilement envisageable de solliciter le privé si le public ne donne pas l'exemple.

Il y a eu une réflexion autour de la sécurité (ex : piétonner des rues dans Genève ? Se servir des parcs ? etc.) et la possibilité de rallumer en cas de mauvais temps (possible techniquement sur le canton de Genève).

Le COPIL propose donc de maintenir le principe de non-allumage du territoire autant que faire se peut en fonction des capacités techniques de chaque territoire (au-delà du non-allumage, il faut réfléchir à la valorisation des extinctions pérennes, au rallumage selon la météo, à une extinction pendant plusieurs jours etc.)

De plus, il constate que les animations ne sont plus forcément organisées uniquement le soir de l'extinction. **Il propose donc d'aller vers un évènement qui durerait sur un week-end.**

b- Quelle thématique ?

Il est proposé de dédier une édition à **la culture et au récit autour de la nuit** (symbolique, mythes etc.). Cette thématique permettrait de renforcer la collaboration avec les partenaires culturels du territoire mais également de travailler avec le monde scolaire à travers « un appel des enfants à Madame La nuit » qui pourrait prendre la forme de chansons, lettres, poèmes etc.

Les partenaires radios RTS et France Bleu Pays de Savoie sont potentiellement intéressés par une édition autour du récit où les productions des enfants pourraient être lues (entre autres) à l'antenne par exemple.

c- A quelle date ?

A l'occasion du bilan de cette quatrième édition, il apparaît que la date en septembre pose un certain nombre de problèmes : mois assez lourd en termes d'évènements pour les partenaires et collectivités (journées du patrimoine, fête de la science etc.), équipes techniques peu disponibles au retour des vacances scolaires, difficile mobilisation du monde scolaire puisque la date est trop proche de la rentrée etc.

Le COPIL propose donc de basculer sur le printemps 2025 après le passage à l'heure d'été. Plusieurs arguments en faveur de cette proposition :

- Une période moins intense en termes d'évènements,
- Permet de travailler avec les écoles,
- Possibilité d'embarquer les territoires voisins – (Grenoble et Besançon par exemple ne participaient pas jusqu'alors car la date de « *La nuit est belle !* » était trop proche du « *Jour de la nuit* » en octobre. Une date au printemps pourrait les intéresser),
- Permet de solliciter les partenaires culturels qui sont déjà dans la programmation 2024-2025,
- Le Museum d'Histoire Naturelle de Genève sera potentiellement réouvert après les travaux de 2024,
- 6 mois supplémentaires bienvenus pour bénéficier de davantage de recul sur l'expérimentation en cours avec Enedis côté français pour « industrialiser » l'extinction lumineuse sur des jours exceptionnels.

En l'état, il est proposé d'organiser la **cinquième édition de « *La nuit est belle !* », le week-end du 11 avril 2025** (non-allumage le 11 avril mais animations pouvant avoir lieu tout le week-end).

Christian DUPESSEY informe de son rendez-vous avec Enedis et précise qu'une expérimentation est en cours en Ville d'Annemasse. Elle est menée par ENEDIS, le SYANE en lien avec le Pôle métropolitain et la Nuit est Belle ! Il s'agit de voir comment automatiser encore davantage cette opération et gérer de manière très précise les points lumineux.

Sur l'évolution du concept de La Nuit est Belle ! et l'intégration d'une dimension culture, Christian DUPESSEY suggère d'étudier la possibilité d'articuler et de coordonner différentes initiatives en cours, notamment l'appel à projets Culture et l'exposition photo Grand Genève.

Nadine PERINET se demande si cette période peut correspondre aux dates de vacances scolaires à terme de récurrence annuelle, mais Sylvie VARES précise que non.

Sylvie VARES précise que l'événement se fera sur un week-end afin de mieux permettre la tenue de toutes les animations. L'expérimentation en cours à Annemasse vise à permettre de travailler avec les fournisseurs d'énergies dans l'heure précédant l'extinction. Le Pic du Midi fait aussi l'objet de cette expérimentation. Il a éteint plusieurs points avec la technique d'Enedis. Cela nous permettrait d'être plus réactifs et précis sur les points d'allumage et de non allumage. Cette expérimentation est un enjeu national pour ENEDIS car l'enjeu est l'automatisation et l'industrialisation d'une gestion intégrée de l'éclairage public.

VII. DIVERS

Pas de points divers.

La séance est levée à 14h00.